

Son Excellence le Président Ben Ali au symposium sur le rôle des banques centrales

**Les Etats appelés à coordonner davantage leurs actions  
dans les domaines économique, financier et monétaire**

- *Réexaminer les bases du système financier international et mettre à contribution les pays en développement dans le processus de réaménagement.*
- *Élaboration d'un code de conduite, sous forme d'une convention internationale sous l'égide de l'ONU en vue d'encadrer les méthodes de travail du système financier et ses instruments*
- *Le partenariat euro-méditerranéen est commandé par l'impératif de relever les défis auxquels sont confrontés les pays de la région*
- *La présente crise aura démontré la pertinence des choix de la Tunisie*

Le Président Zine El Abidine Ben Ali s'est adressé, samedi 29 novembre 2008, au symposium sur « le rôle des banques centrales dans la construction des regroupements régionaux et la gestion des crises financières», par une allocution prononcée en son nom par M. Taoufik Baccar, Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie.

Voici le texte de cette allocution:

« Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Excellence, Monsieur Jassem Al Mannai,

Directeur général et président du Conseil des directeurs exécutifs du Fonds Monétaire Arabe,

Excellence, Monsieur Donald Kabaruka, président de la Banque Africaine de Développement,

Excellences, Messieurs les Gouverneurs des Banques Centrales des pays frères et amis,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

Il me plaît, tout d'abord, de vous souhaiter la bienvenue en Tunisie, et de vous exprimer mes remerciements pour avoir bien voulu donner suite à l'invitation de la Banque Centrale de Tunisie, et prendre part à la célébration de son cinquantième anniversaire.

Cette institution dont la fondation, en 1958, avait coïncidé avec la création du Dinar tunisien et la mise en place du premier noyau de banques nationales, représente un symbole de l'indépendance monétaire et financière du pays que nous avons veillé à consolider depuis le Changement du 7 Novembre 1987.

Nous nous sommes employés à renforcer l'indépendance de cette institution et à repenser ses missions, à la lumière des développements internationaux, en adoptant une politique monétaire qui vise la stabilité des prix et la maîtrise de l'inflation, et en élargissant ses prérogatives en matière de contrôle, de stabilité financière, de systèmes de paiement et de monétique.

Nous avons, en outre, développé ses méthodes de travail, à travers le renforcement des règles de bonne gouvernance et de communication avec les marchés et le public.

La Banque Centrale de Tunisie s'est employée à renforcer ses relations avec ses homologues de par le monde, de même qu'avec les institutions financières et bancaires internationales, contribuant, ce faisant, à consolider le renom dont jouit notre pays sur les places financières internationales, à accéder aux financements extérieurs à des conditions raisonnables, et à conforter la capacité de l'économie tunisienne à résister aux crises financières que nous avons pu observer au cours de ces dernières décennies, et tout particulièrement, à la crise financière en cours.

C'est dans ce contexte que nous avons décidé, voici quelques semaines, de créer un centre de recherches et d'études financières et monétaires, sous la tutelle de la BCT, en vue d'assurer le suivi des développements internationaux, et de procéder à la réalisation d'études et de recherches prospectives requises à leur sujet, à l'analyse de leur impact sur l'économie nationale, et à la présentation des suggestions qui s'imposent.

Mesdames, Messieurs,

Le thème sous lequel vous avez choisi de placer votre symposium, revêt une importance singulière, dans la conjoncture actuelle qui confronte le monde à de grands bouleversements qui menacent sérieusement la stabilité du système financier et monétaire mondial tout autant que les perspectives de la croissance économique, dans le contexte de la crise financière actuelle, qui est, sans nul doute, la plus aiguë depuis la crise de 1929.

Parmi les signes majeurs de cette crise, figure l'élargissement du spectre du risque systémique, du fait de l'interdépendance étroite des places financières, partout dans le monde et de l'accroissement soutenu d'instruments financiers de plus en plus complexes, utilisés sans règles précises, ce qui leur a conféré une connotation spéculative.

En dépit des efforts déployés par la communauté internationale, à travers, notamment, l'intervention massive des banques centrales qui ont injecté de grandes quantités de liquidités et baissé leurs taux d'intérêt directeurs, et l'adoption, par les gouvernements, de programmes de sauvetage au profit des institutions financières, la situation reste préoccupante et requiert un surcroît d'efforts dans la recherche des solutions propres à rétablir la confiance dans les places financières et leur permettre de reprendre leurs activités normales.

Dans ce contexte international difficile, il est devenu impératif, pour tous les Etats, d'œuvrer à coordonner davantage leurs actions dans les domaines économique, financier et monétaire, pour renforcer leur aptitude à anticiper les événements, à prévenir les risques et à préserver la stabilité de leurs marchés financiers et leur rythme de croissance, et favoriser, ainsi, la mise en œuvre de leurs politiques économiques et financières, dans les meilleures conditions .

Mesdames, Messieurs,

La crise financière en cours suscite un ensemble d'interrogations concernant la nécessité de réexaminer les bases sur lesquelles a été fondé le système financier international, et de mettre à contribution les pays en développement, dans le processus de réaménagement.

Il est indispensable d'insister, en l'occurrence, sur la nécessité de repenser le rôle du Fonds Monétaire International dans le traitement des problèmes financiers et monétaires mondiaux, et cela en lui conférant des prérogatives universelles en la matière ,et en consacrant l'engagement

de tous les pays, y compris les pays développés, à adhérer à l'exercice d'évaluation du secteur financier conduit par cette instance internationale.

Comme les diverses crises qui l'ont précédée, au fil des décennies écoulées, la crise financière en cours aura dévoilé une caractéristique commune, à savoir l'apparition de bulles provoquées par la quête du gain facile et l'élargissement du fossé séparant le secteur productif du secteur financier dont l'envergure s'est sensiblement accrue, pour atteindre une proportion des dizaines de fois plus grande que celle de l'économie réelle, de sorte qu'il s'en est complètement détaché pour devenir totalement autonome et difficile à contrôler et à maîtriser.

Le monde entier est ainsi devenu otage des modes de gouvernance des institutions financières, s'exposant ainsi aux dangers que ces modes peuvent générer .

A cet égard, nous préconisons l'élaboration d'un code de conduite, sous forme d'une convention internationale, engageant, sous l'égide des Nations Unies, toutes les instances de contrôle, en vue d'encadrer les méthodes de travail du système financier et les instruments financiers qu'il utilise, et de prévenir le surplus de liquidité, afin d'assurer l'adéquation entre les secteurs financier et réel.

Au nombre des principes essentiels qui doivent figurer dans ce code, nous citerions le renforcement des liens entre le secteur financier et le secteur réel et la garantie de leur pérennité, ainsi que l'instauration de normes plus rigoureuses pour la gestion et l'évaluation des risques et pour l'encadrement par les instances spécialisées de l'utilisation des produits financiers complexes.

Ceci outre la nécessité d'étendre le contrôle à tous les organismes financiers dont les activités recèlent un facteur-risque, y compris les fonds souverains, les fonds d'investissement et les fonds de couverture, et de mettre en place des règles précises pour garantir l'adéquation entre les engagements des institutions financières et leurs fonds propres.

Mesdames, Messieurs ,

Les mutations que l'économie mondiale a connues depuis les dernières années du siècle écoulé et que nous continuons à vivre, aujourd'hui, auront conduit à la restructuration de l'économie mondiale et à l'émergence de nouveaux regroupements économiques régionaux dont l'influence s'accroît d'un jour à l'autre.

En effet, les pays d'une même région, un peu partout dans le monde, ont opté pour cette formule de complémentarité, et ont pu, de la sorte, mieux se positionner à l'échelle internationale, parmi les grandes puissances économiques mondiales.

Les plus éminents de ces ensembles sont l'Union Européenne, l'Alliance des pays du Sud-Est asiatique (ASEAN), le Marché Commun des pays latino-américains (MERCOSUR), l'Accord de commerce extérieur des pays d'Amérique du Nord (NAFTA), et le Conseil de Coopération des pays arabes du Golfe .

Le processus de Barcelone représente un cadre global et important pour le renforcement de la coopération et de la solidarité entre les pays de l'espace euro-méditerranéen qui est le troisième marché le plus important sur la scène internationale, après la Chine et l'Inde, au plan démographique.

Fort de sa foi en l'intérêt que revêt l'instauration de relations de coopération et de partenariat équilibré et solidaire entre les deux rives de la Méditerranée, la Tunisie préconise la

consécration du Bassin Méditerranéen, en tant que zone de paix, de coopération constructive et de développement durable. Notre pays a, en outre, fait acte de présence active dans les diverses initiatives visant à instaurer un partenariat équilibré dans les divers cadres euro-méditerranéens

La Tunisie s'est employée à établir un partenariat effectif avec l'Union Européenne et s'est engagée, depuis le début de l'année 2008, dans une zone de libre-échange avec cet ensemble.

Elle est le premier pays du Sud de la Méditerranée à atteindre ce niveau avancé de partenariat avec l'U.E.

D'un autre côté, l'année 2004 avait été marquée par la conclusion de la Convention d'Agadir de libre-échange entre la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et la Jordanie, et de l'Accord de libre-échange entre la Tunisie et l'Alliance européenne de libre-échange(AELE).

Notre pays a, en outre, adhéré, depuis l'année 2005, à l'Accord interarabe de libre-échange. La concrétisation du partenariat euro-méditerranéen, dans ses dimensions complémentaires, est commandée par l'impératif que nous avons de relever les défis auxquels sont confrontés les pays de la région, pour préparer la voie à une nouvelle approche dans l'édification d'un espace qui soit mieux intégré et plus efficace, pour peu que lui soient assurés le cadre institutionnel et financier adéquat, ainsi que les programmes et mécanismes propres à favoriser la réalisation des objectifs communs de développement, pour assurer à cet ensemble la stabilité, la sécurité et la capacité de rivaliser avec les pôles économiques concurrents.

Au plan maghrébin, les mutations économiques mondiales, d'une part, et les enjeux majeurs des efforts de développement, d'autre part, imposent à nos pays d'accélérer la cadence dans la réalisation du projet d'intégration maghrébine, en tant que condition indispensable pour s'adapter à ces mutations et se prémunir contre leurs retombées .

La Construction du Maghreb représente un choix stratégique que nous nous sommes employés, depuis le Changement, à concrétiser et à soutenir, tant nous avons foi en la nécessité de conjuguer nos efforts pour relever les défis régionaux et internationaux qu'engendrent, aujourd'hui, les mutations mondiales.

Depuis le tout début, la Tunisie s'est jointe à l'initiative du Fonds Monétaire International concernant l'intégration maghrébine, de même qu'à l'ensemble des initiatives destinées à consolider les échanges commerciaux, à faciliter les moyens de financement du commerce extérieur, à harmoniser les systèmes de paiement et les législations bancaires et financières, et à inciter le secteur privé à parachever le processus maghrébin de complémentarité et d'intégration, à travers la stimulation de l'investissement privé et le renforcement de son rôle dans le développement économique des pays de la région.

Aujourd'hui, notre vœu est que soient mises en œuvre l'ensemble des mesures prises à cet effet, et tout particulièrement l'entrée en exercice de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur, afin de financer les projets maghrébins mixtes, d'ouvrir les marchés aux produits maghrébins et de lever toutes les barrières et autres restrictions au profit du commerce inter-maghrébin.

Mesdames, Messieurs,

La présente crise aura démontré la pertinence de nos choix, puisque nous nous sommes attachés, parallèlement à l'option pour la libéralisation de l'économie et le soutien à l'initiative privée, à mettre en place des réglementations rigoureuses pour les mécanismes du marché.

Notre approche s'est distinguée par le souci de mobiliser le secteur financier, d'abord et surtout, au service des objectifs de développement, à l'abri de toute surenchère, pour contribuer à améliorer le niveau de vie des citoyens et à garantir l'adéquation entre les dimensions économique et sociale .

En matière de libéralisation extérieure, nous avons veillé à donner la priorité à la libéralisation des opérations financières liées aux activités de l'entreprise économique, et des investissements directs qui contribuent au financement de projets générateurs d'emplois et de procéder graduellement en matière d'investissements de portefeuille et autres opérations de capital qui sont, le plus souvent, caractérisées par l'instabilité et la volatilité .

Dans ce même contexte, nous avons œuvré à mettre en place les mécanismes à même d'aider l'entreprise économique à se prémunir contre les risques de change et de taux d'intérêt que peut entraîner leur activité avec l'extérieur, et ce, afin de mieux consolider leur compétitivité. Dans ce cadre, nous avons veillé à ce que le recours à ces instruments soit adossé à l'activité principale de l'entreprise et ne soit pas utilisé à d'autres fins telles que la spéculation .

Mesdames, Messieurs ,

La crise financière mondiale en cours aura confirmé l'impératif de vigilance et la nécessité de mettre en place les mécanismes capables d'analyser en profondeur la situation financière et bancaire, et d'anticiper les développements et les bouleversements au niveau international, et leurs incidences sur l'économie nationale .

A cet égard, un ensemble de mesures opérationnelles ont été prises en matière de gestion des avoirs en devises, à l'effet d'en assurer la sécurité et de préserver un haut niveau de liquidité. Ces mesures ont porté, notamment, sur la réduction de la part des dépôts auprès des banques internationales et l'augmentation de la part des investissements en titres souverains des principaux pays industrialisés, qui se distinguent par leur sécurité et leur liquidité .

Afin de ne pas subir le renchérissement des coûts du financement extérieur, dans un contexte de hausse des marges de crédit des pays émergents, nous avons décidé de renoncer à mobiliser, en 2008 et pour 2009, des ressources extérieures auprès des places financières internationales, et de couvrir les besoins de financement du budget par des ressources internes .

C'est pour couronner ce choix que nous avons décidé, début octobre 2008, de créer une Commission nationale chargée du suivi des développements de la crise mondiale actuelle, de la prévention de ses effets potentiels sur l'économie, et de la proposition des mesures à même de protéger nos acquis .

Mesdames , Messieurs ,

Nous sommes convaincus que le niveau remarquable des participants à ce symposium, aidera à enrichir le débat autour des nouveaux défis des banques centrales, dans le contexte actuel qui caractérise la scène financière internationale, et à approfondir la réflexion sur les voies à emprunter pour renforcer leur rôle dans l'anticipation de ces événements et la préservation de la stabilité du système monétaire mondial.

Merci de votre attention. »